

LE SÉNAT

Le mardi 27 octobre 1970

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

NOUVELLE SÉNATRICE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que le greffier a reçu du registraire général du Canada un certificat établissant que:

Madame Ann Elizabeth Haddon Heath a été appelée au Sénat.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE SÉNATRICE

Son Honneur le Président ayant informé le Sénat qu'une sénatrice attend à la porte afin d'être présentée:

L'honorable sénatrice suivante est présentée, remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat (dont le greffier donne alors lecture), prête, en présence du greffier, le serment prescrit par la loi et prend son siège:

L'honorable Ann Elizabeth Haddon Heath, de Nanaïmo (Colombie-Britannique) est présentée par l'honorable M. Martin et l'honorable M. Nichol.

Son Honneur le Président informe le Sénat que l'honorable sénatrice précitée a prononcé la déclaration de qualification et y a souscrit, comme l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la loi sur l'assistance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1956.

Rapport sur l'évaluation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), effectuée par l'actuaire pour la période de cinq ans close le 31 mars 1969, sous le régime de la Partie IV de la loi sur la Gendarmerie royale du Canada, en conformité des articles 89(3) et 90 de ladite loi, chapitre 241, S.R.C., 1952.

Copies de l'entente intervenue entre le gouvernement et les compagnies pétrolières qui font du travail à l'Île de Banks dans les Territoires du Nord-Ouest, signée à Calgary, en Alberta, en septembre 1970.

Communiqué de presse publié le 21 octobre 1970 par le ministre de la Justice et Procureur général du Québec au sujet des personnes détenues par application de l'arrêté en conseil adopté en vertu de la loi des mesures de guerre. (Texte français).

Rapport du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureau principal; accise et impôts sur le revenu du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 5 de la loi sur le ministère du Revenu national, chapitre 75, S.R.C., 1952.

COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE

DÉPÔT DU RELEVÉ DES DÉPENSES

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, en conformité de l'article 84(1) du Règlement, dépose le relevé des dépenses faites par le comité pour son étude et son rapport sur le Livre blanc intitulé «Propositions de réforme fiscale», au cours de la période allant du 19 novembre 1969 à la fin de la 2^e session de la 28^e législature.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Hayden désire-t-il que ce rapport soit consigné aux *Procès-verbaux*?

L'honorable M. Hayden: Je n'ai pas d'opinion là-dessus.

LE COMITÉ DES FINANCES NATIONALES

DÉPÔT DU RELEVÉ DES DÉPENSES

L'honorable Douglas D. Everett, président du comité permanent des finances nationales du Sénat, en conformité de l'article 84(1) du Règlement, dépose le relevé des dépenses du comité pour la période allant du 12 février 1970, date où le comité a été autorisé à faire l'examen et le rapport du budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, à la fin de la 2^e session de la 28^e législature.

—Honorables sénateurs, je demande que le rapport soit imprimé dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

LA CONSTITUTION

MODIFICATION DE LA LISTE DES SÉNATEURS MEMBRES DU COMITÉ MIXTE

L'honorable A. Hamilton McDonald, de l'assentiment du Sénat, et nonobstant l'article 45(1)*h*), propose:

Que le nom de l'honorable sénateur Forsey soit substitué à celui de l'honorable sénateur Thompson sur la liste des sénateurs membres du comité mixte spécial de la constitution; et

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer.

(La motion est adoptée.)